

Troc nautique salon d'automne 2015

REGLEMENT INTERIEUR

Organisateur :

L Organisateur du Salon Nautique et l'Association des Plaisanciers d Agde et du Cap l'APAC – Centre Nautique, Plage Richelieu Est, avenue du Passeur Challiès 34300 CAP d'AGDE- BP 634-

Contact : jean-pierre.perseguers@orange.fr tél : 04 67 94 06 98 ou 06 09 50 20 16

Date et lieu : du 28 octobre 2015 au 1 novembre 2015 de 10 h 00 à 18 h 00 sur le parking des Phéniciens au Cap d'Agde, (pendant le salon Nautique). 34300 CAP d'AGDE

Concerne :

- A) L'APAC et sa boutique
- B) Les plaisanciers d'Agde et du Cap désirant vendre du matériel nautique d'occasion.
- C) les Adhérents de l'APAC
- D) les Associations partenaires

Inscriptions : Au moyen du bulletin d'inscription.

L'inscription n'est acquise qu'après la réception du document dûment rempli et validé par l'organisateur. Seules les personnes respectant le délai d'inscription seront prises en considérations.

Les professionnels ne sont pas autorisés, les participants certifient être plaisanciers.

Attribution des emplacements : Par l'APAC et l'organisateur du salon Nautique selon l'ordre d'arrivée des inscriptions et en fonction de la place disponible.

L'organisateur attribue les jours et les places des exposants (un exposant peut demander à rester plusieurs jours)

Montage des stands individuels : dès 9 h 00, le jour proposé par l'organisateur. Un badge par exposant vous sera remis à l'entrée et devra être restitué.

Parking : Après déchargement, les véhicules devront être stationnés à l'extérieur du quai des phéniciens, avant 10 h 00, (heure d'ouverture au public).

Stand : chaque stand porte le nom de l'exposant.

Présence : Le participant s'engage à être sur son stand durant toute la journée qui lui aura été attribuée, de 10 h00 À 18h00.

Articles exposés : sont autorisés à la vente uniquement les articles qui se rapportent au nautisme, pêche et plongée. Il est interdit de vendre ou d'offrir de l'alimentation ou des boissons sans autorisation spécifique de l'organisateur du salon.

Indication des prix : Tous les articles doivent porter un prix clair, le terme « solde » ne doit pas figurer.

Démontage : A partir de 18 h 00, l'accès au parking des phéniciens pour les voitures ne pourra se faire qu'après la fermeture du salon au public.

Fin de la manifestation : 19h00 tout doit être débarrassé, pour ceux qui voudraient rester plusieurs jours, et après accord de l'organisateur, le matériel pourra être laissé sous la responsabilité de l'exposant.

Rebuts et invendus : chacun reprend ses déchets ; les emplacements sont rendus propres.

Responsabilités : L'APAC et la SODEAL ne peuvent être tenus responsable des éventuels vols ou dégâts survenus aux marchandises exposées. L'exposant est responsable des éventuels dégâts occasionnés au matériel, aux propriétés et au terrain mis à disposition.

Annulations – restrictions : Le comité d'organisation peut en tout temps annuler ou limiter le nombre d'inscription. En cas d'annulation de la manifestation, l'organisateur ne Pourra être tenu responsable des frais engagés par les exposants.

Le présent règlement est accepté au moment de l'inscription.

Signature



**ASSOCIATION
DES PLAISANCIERS
D'AGDE ET DU CAP**

DEMANDE D'INSCRIPTION

TROC NAUTIQUE salon d'automne
2015

Du 28 octobre au 1 novembre 2015 de 10 h 00 à 18 h 00

RESERVE AUX PLAISANCIERS

NOM..... **Prénom**.....

Adresse.....

Tél. :

NOM du bateau..... Voilier / Vedette

N°d'appontement

Date souhaitée selon disponibilités :

Nombre de jours souhaités :.....

Nombre d'emplacements :

**Le matériel proposé à la vente concerne exclusivement le nautisme.
Les véhicules ne pourront pas rester sur le parking des phéniciens.**

**Réception par l'entrée du parking des phéniciens à partir de 9 h. 00
(quai des phéniciens, au bout de l'avenue des sergents)**

Le cap d Agde

Signature :

j'accepte après les avoir lues les conditions du
règlement du Troc Nautique.

Date :